

**Declassified to Public
06 September 2012**

លេខ/No: D25/14/5

Royaume du Cambodge



Chambres Extraordinaires au sein des
Tribunaux Cambodgiens

<p>ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា Nation Religion Roi DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU</p> <p>ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/Date de réception): 11 / 08 / 2008</p> <p>ម៉ោង (Time/Heure):..... 13 : 35</p> <p>មន្ត្រីទទួលបន្ទុកឯកសារ/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: SA. N. N. RADA</p>
--

**Greffiers des Co-Juges d'Instruction des Chambres Extraordinaires
au sein des Tribunaux Cambodgiens**

Nom: **TOCH Monin**
Adresse: **ADHOC, # 3, Street 158, Boeng Reang Sub-District, Doun Penh District, Phnom Penh**
Date de versement au Dossier de la demande de constitution de partie civile: **6 août 2008**
Dossier Pénal No.: **001/18-07-2007-ECCC-OCIJ/ D25/14**

Objet : Etat de votre Demande de Constitution de Partie Civile

Votre formulaire de Demande de Constitution de Partie Civile a été reçu par les Greffiers des Co-Juges d'Instruction et, sur instructions des Co-Juges d'Instruction, placé dans le Dossier Pénal. En conséquence, sous réserve de toute décision ultérieure des Co-Juges d'Instruction (voir paragraphe 2), vous êtes à présent considéré(e) comme étant Partie Civile dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il convient de rappeler que les Co-Juges d'Instruction peuvent, à tout moment de l'instruction, statuer formellement sur la recevabilité de votre demande, et la rejeter s'ils considèrent que vous n'êtes pas une victime ou que les critères établis dans le Règlement Intérieur et dans les Directives Pratiques sur la participation des victimes ne sont pas remplis. Une telle décision peut faire l'objet d'un appel devant la Chambre Préliminaire des CETC.

Vous devez également savoir que, du fait de votre participation en tant que Partie Civile, vous pouvez avoir connaissance d'informations confidentielles contenues par le dossier pénal. Seuls les Juges des CETC peuvent décider de rendre de telles informations publiques. Vous êtes lié(e) par le secret de l'instruction et tenu(e) de ne pas révéler de telles informations, à l'exception des informations personnelles fournies aux Juges dans votre demande.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires relativement à votre participation à la procédure, merci de contacter l'Unité des Victimes. Les règles et directives pratiques relatives à la participation des Parties Civiles devant les CETC peuvent être consultées et téléchargées sur (<http://www.eccc.gov.kh/>).

<p>ប្រតិច្ច័យតាមប្រព័ន្ធបញ្ជាត្រួតពិនិត្យ CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME</p> <p>ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រូវបានបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification): 11 / AUG / 2008</p> <p>មន្ត្រីទទួលបន្ទុកឯកសារ/Case File Officer/L'agent chargé du dossier:..... C.A. FRY</p>
--

Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération

Phnom Penh, 6 août 2008
Greffiers des Co-Juges d'Instruction